

# INFORMATION AUX PARENTS

## Rentrée 2015-2016

Madame, Monsieur,

Avec aujourd'hui plus de 1 000 enfants sur notre commune, proposer un accueil de qualité est une préoccupation majeure de la municipalité, partagée par la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

L'année scolaire qui vient de s'achever a permis à tous, familles, enseignants, animateurs du périscolaire, de se familiariser et d'apprivoiser les nouveaux rythmes scolaires.

Au regard de cette première expérience, il est clairement apparu qu'il convenait de simplifier la journée de l'enfant par des temps réguliers, en respectant son rythme au quotidien. Après le temps scolaire, l'enfant accueilli en périscolaire aura donc ainsi un temps de récréation, un goûter, une activité ou un temps d'étude surveillée (pour les enfants du primaire), puis un temps de retour au calme en attendant les parents.

C'est sur ces bases que nous avons travaillé, en lien avec les équipes enseignantes, l'Inspectrice d'Académie, les parents d'élèves et la Communauté de Communes pour mettre en place de nouveaux horaires scolaires et un accueil périscolaire réorganisé.

Ainsi, l'accueil périscolaire des enfants de maternelle se fera, à partir de la rentrée 2015, dans l'enceinte de l'école primaire et non plus dans l'école maternelle (entrée et sortie unique par le portail du bas). L'accueil périscolaire des élèves de primaires reste à l'accueil de loisirs 38 rue du 11 novembre. Des activités sportives seront proposées aux enfants du primaire au gymnase et à la salle multi-activités.

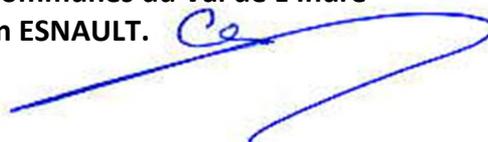
Vous trouverez ci-après les modalités pratiques pour préparer la rentrée de vos enfants.

Vous souhaitant un bel été, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Le Maire d'Esvres sur Indre,  
Jean-Christophe GASSOT.**



**Le Président de la Communauté  
de Communes du Val de L'Indre  
Alain ESNAULT.**



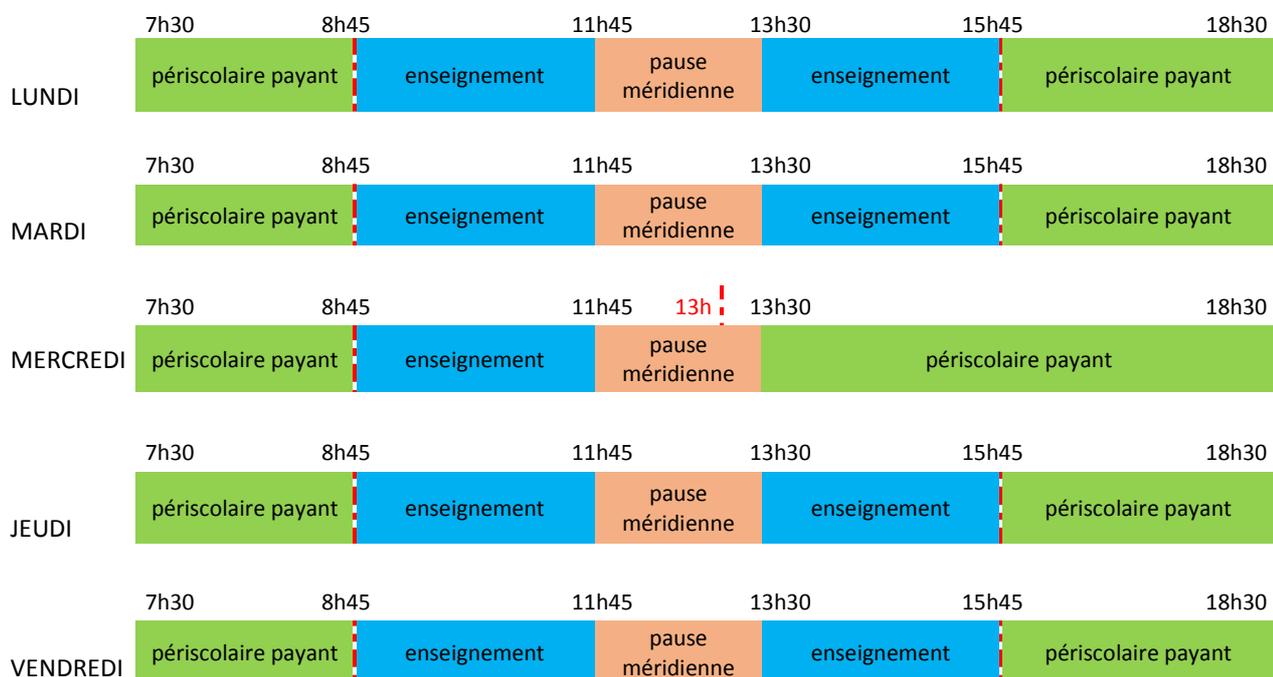
### SOMMAIRE

Comment s'organise la semaine.....	Page 2
L'accueil périscolaire.....	Page 3
Le mercredi .....	Page 4

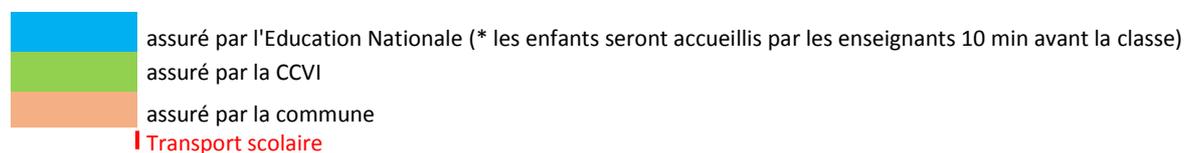
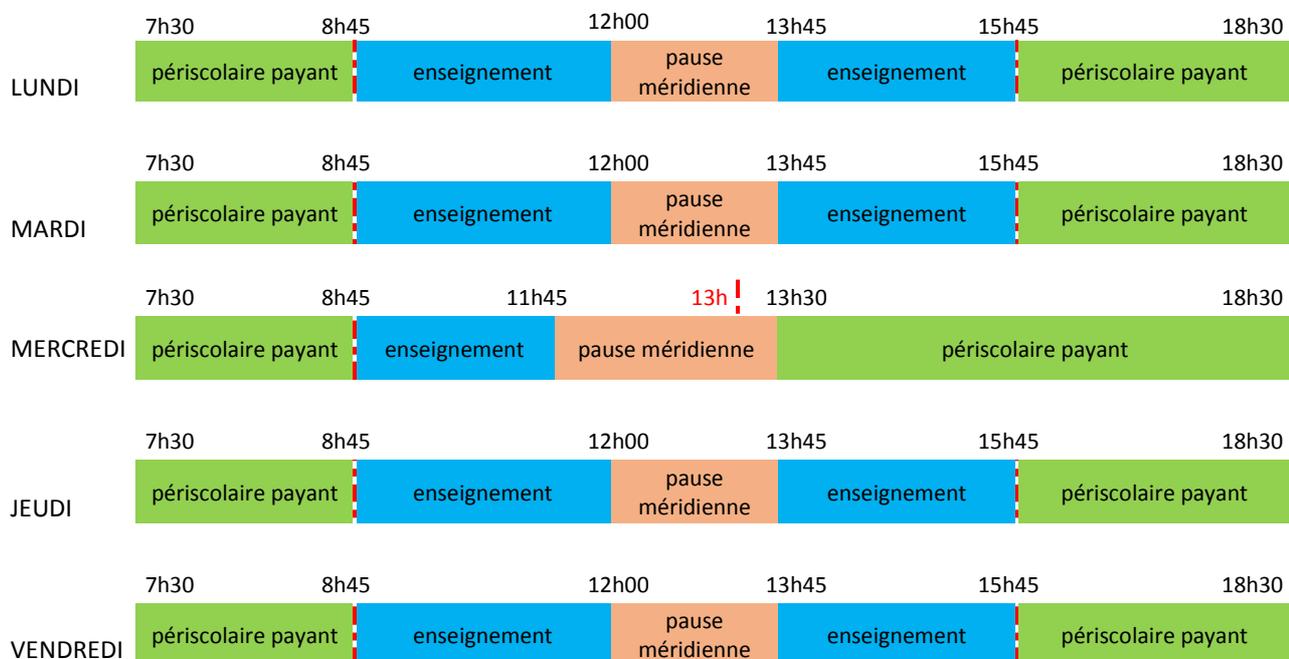
# Comment s'organise la semaine de mon enfant

## Horaires des écoles

### Maternelle Les Sources



### Elémentaire Joseph Bourreau



# PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR : 2 STRUCTURES

## Où sera accueilli mon enfant ?

Mon enfant est en **primaire**

ACCUEIL DE LOISIRS  
38 rue du 11 Novembre

Mon enfant est en **maternelle**

ECOLE PRIMAIRE JOSEPH BOURREAU  
9 rue du Vallon

**Petites Sections \* Moyennes Sections \* Grandes Sections :**  
**Entrée et sortie par le portail du bas de l'école élémentaire**  
Un fléchage sera installé pour l'accueil des enfants

Les deux structures ouvriront à **7h25 le matin** afin que les familles ayant des enfants en primaire et en maternelle puissent les déposer sur chacun des sites.

*Information facturation : les familles utilisant les deux structures ne seront facturées que sur l'heure de départ du 1<sup>er</sup> enfant*

### INSCRIPTIONS : tout enfant accueilli en périscolaire devra être inscrit

Chaque parent devra fournir un dossier complet téléchargeable sur [www.alsh.ccvl.fr](http://www.alsh.ccvl.fr) comprenant :

- Une fiche d'inscription
- Une fiche sanitaire
- Une fiche de renseignements

**Tout enfant n'ayant pas été inscrit avec un dossier complet ne pourra pas être accueilli**

*Vous trouverez également le règlement intérieur du périscolaire qui reprend toutes les modalités de fonctionnement du service sur le site [www.alsh-ccvl.fr](http://www.alsh-ccvl.fr)*

## SÉCURITÉ

### Pour plus de sécurité aux abords des écoles

Un agent assurera toujours la sécurité aux abords des écoles :

- **Tous les matins entre 8h30 et 9h00**
- **Tous les soirs entre 15h30 à 16h00**

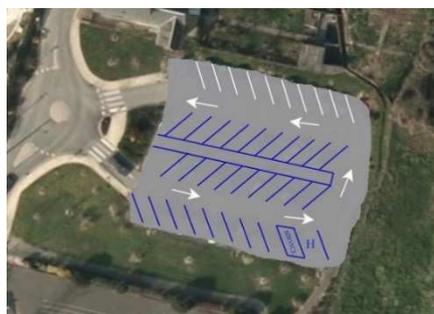
La rue des Ecoles sera **INTERDITE** aux véhicules :

- **Tous les matins de 8h30 à 9h00**
- **Tous les soirs (L, M, J, V) de 15h30 à 16h00**
- **Le mercredi de 11h30 à 12h00**

### NOUVEAUTÉ À LA RENTRÉE

Le parking de l'école primaire appelé « parking de l'an 2000 » sera réaménagé. Il comprendra **27 places en zone bleue limitée à 30 minutes les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h à 18h et 10 places en zone blanche pour les riverains.**

**Projet :**



# LE MERCREDI

je récupère mon enfant maternelle ou primaire  
à 11h45

j'inscris mon enfant à la pause méridienne  
(voir paragraphe A)

## A. PAUSE MERIDIENNE

**j'ai inscrit mon enfant à la pause méridienne : il déjeunera à la cantine**

**Après le repas j'ai trois possibilités :**

Je récupère mon enfant  
**entre 13h00 et 13h30**  
au portail de l'école élémentaire  
(portail du bas)

*Information facturation :*

- repas facturé par 7000 idem L, M, J, V

Mon enfant ira au périscolaire  
à **13h30** (voir paragraphe B)

*Information facturation :*

- repas facturé par 7000 idem L, M, J, V  
- ½ journée facturée à l'heure par la CCVI

Mon enfant prend le transport scolaire à **13h00**

*Information facturation :*

- repas facturé par 7000 idem L, M, J, V  
- trajet compris dans l'abonnement annuel idem L, M, J, V

**L'encadrement est assuré par les agents municipaux**

**Les portes seront fermées entre 12h et 13h, les familles ne pourront récupérer les enfants qu'entre 13h et 13h30**



**Pour les enfants qui déjeunent régulièrement au restaurant scolaire les parents voudront bien indiquer à la société 7000 si leur enfant déjeunera le mercredi, soit par mail [cpoirier@7000info.com](mailto:cpoirier@7000info.com) ou au 02 47 48 10 30**

## B. PÉRISCOLAIRE MERCREDI APRÈS-MIDI : 2 STRUCTURES

Mon enfant est en **primaire**

à **13h30** il sera conduit à l'ACCUEIL DE LOISIRS  
38 rue du 11 Novembre  
où il pourra y être récupéré  
**entre 14h30 et 18h30**

Mon enfant est en **maternelle**

à **13h30** il sera conduit à l'école PRIMAIRE  
9 rue du Vallon  
où il pourra y être récupéré  
**entre 14h30 et 18h30**

**Petites Sections \* Moyennes Sections \* Grandes Sections :**  
**Entrée et sortie par le portail du bas de l'école élémentaire**  
Un fléchage sera installé pour l'accueil des enfants

**Si votre enfant quitte le périscolaire pour se rendre à une activité entre 14h30 et 18h30 il ne pourra pas réintégrer la structure, tout départ sera définitif.**

**L'encadrement est assuré par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs.**

*Information facturation :* lorsque l'enfant est pris en charge à 13h30 par l'accueil de loisirs, la ½ journée est facturée à l'heure (tarifs disponibles sur le site [www.alsh-ccvi.fr](http://www.alsh-ccvi.fr))